

AUTOMNE ÉNERGÉTIQUE

20 audits gratuits !

PASSEZ À L'ACTE : ISOLEZ !
UNE ACTION DU GAL POUR VOUS AIDER À ISOLER VOTRE HABITATION !

UNE FORMULE 4 EN 1 ENTièrement GRATUITE

1. Un audit énergétique par un auditeur logement
2. Des devis auprès d'entrepreneurs locaux
3. Une optimisation des aides financières disponibles : prêts à taux zéro, primes énergie et logement...
4. Une concertation pour des travaux bien faits

ECONOMISEZ
SAVE THE CLIMATE!

Cette action s'adresse aux propriétaires d'habitations anciennes (>20 ans), sur le territoire des communes de Ohey, Gesves et Assesse.
Attention : seuls 20 candidats rénovateurs seront sélectionnés.

RÉUNIONS D'INFORMATION 19H30 - MAISONS COMMUNALES
ASSESE LE 19/9/2019
OHEY LE 25/9/2019
GESVES LE 2/10/2019

INTÉRESSÉ(E) PAR CET ACCOMPAGNEMENT GRATUIT D'UN PROFESSIONNEL ?
Prenez contact avec le GAL Pays des tiges et chavées !
Le chargé de mission Energie verte répondra à vos questions :
stephan.vis@tiges-chavees.be - 083/670347

Cette action émane de la loi de l'Énergie. Financée par la Région wallonne et l'Union européenne. Fonds européens agricoles pour le développement rural. L'Europe investit dans les zones rurales. Avec le soutien des communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

Avec l'appui des administrations communales de Ohey, Gesves et Assesse, des entrepreneurs et de l'asbl Electrons libres

Quelles aides ? Quel impact pour l'environnement ? L'association Valbiom et le GAL vous présenteront les différents systèmes et tenteront de répondre à vos questions les plus (im)pertinentes!

RV le 21 octobre à Gesves. Une organisation du GAL avec l'appui de la commune de Gesves.

On vous le dit, l'automne sera énergét(h)ique !

Voici un résumé des différents RV énergie/climat de l'automne :

Quand ?	Où ?	Quoi ?
Vendredi 6 septembre	Ohey	IsoTaMaison : pour les entrepreneurs de la construction ! (avec Ohey.Pro)
Jeudi 19 septembre	Assesse	IsoTaMaison : Séance d'information tout public
Mercredi 25 septembre	Ohey	IsoTaMaison : Séance d'information tout public
Mercredi 2 octobre	Gesves	IsoTaMaison : Séance d'information tout public
Jeudi 10 octobre	Assesse	Primes Energie : combien, comment ? (avec les guichets de l'énergie)
Lundi 21 octobre	Gesves	Le chauffage à bois : à quelles condition ? (avec Valbiom)



Les réunions ont lieu dès 19h30 dans les salles du Conseil des maisons communales respectives.

Toutes les réunions s'adressent en particulier aux habitants des communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey. Bienvenue à toutes et tous, c'est gratuit et l'apéro « Tiges&Chavées » est offert !

Ferez-vous partie des 20 ménages qui bénéficieront d'un audit logement gratuit ? D'ordinaire, il coûte de l'ordre de 1000€ et est -depuis le 1er juin 2019- indispensable pour l'accès aux primes de la RW. L'action IsoTaMaison (voir affiche) rend cet audit totalement gratuit !

Les audits seraient effectués fin 2019, les travaux (si vous « passez à l'acte ») en 2020.

Venez assister à l'une des 3 séances d'information (le 2 octobre à Gesves) ou manifestez d'ores et déjà votre intérêt auprès du GAL (stephan.vis@tiges-chavees.be).

Une action du GAL avec le soutien de l'asbl Electrons libres, les communes de Gesves, d'Assesse et d'Ohey et des entrepreneurs locaux !

Des primes et des prêts à taux zéro !
Depuis le 1er juin 2019, le nouveau système de primes de la Région wallonne vous aide à isoler votre habitation. Des prêts à taux zéro pour des travaux de rénovation et/ou économiseurs d'énergie sont également encouragés. Les guichets de l'énergie viendront expliciter tout cela et répondre à vos questions ce 10 octobre à la maison communale d'Assesse.

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas !

Une organisation du GAL avec l'appui de la commune d'Assesse.

Se chauffer au bois ?

En 2035, stop au mazout ! C'est en tout cas ce qu'a décidé le gouvernement wallon en 2019...

Voilà en tout cas l'occasion de s'interroger sur la pertinence d'une chaudière aux granulés ou d'un poêle à bois performant : Quels avantages ? Quelles contraintes ? Quel coût ?

Vallees Saveurs
Maison du Tourisme Condroz Famenne

MODULE FORÊT À DESTINATION
DES GUIDES NATURE,
GUIDES TOURISTIQUES, PAYSAGUIDES, ...

LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 À GESVES

La forêt représente un élément important de nos territoires. C'est également le milieu privilégié lorsqu'on désire se balader, tant pour la quiétude que pour se reconnecter à la nature. En tant que guide, vos itinéraires de balades croisent très souvent le milieu forestier.

Mais qu'est-ce qu'une forêt ? Comment fonctionne cet écosystème profondément régi par la gestion humaine ? Y a-t-il une ou des sylvicultures ? Quelles sont les principales essences forestières de notre région ? Quelle faune peut-on croiser dans nos bois ?

Vous êtes guide, actif sur le territoire de la Maison du Tourisme Condroz Famenne, vous désirez en savoir plus sur l'écosystème forestier, sur sa gestion ?

Le GAL Pays des Tiges et Chavées et la Maison du Tourisme Condroz Famenne vous proposent de répondre à ces questions en alliant, notions théoriques et exercices pratiques.

La formation sera assurée par un professionnel de la forêt, professeur en sylviculture. Retrouvez le programme complet de la formation sur www.tiges-chavees.be

Conditions de participation :

- Habiter le territoire de la Maison du Tourisme Condroz Famenne (communes de Gesves, Ohey, Assesse, Hamois, Havelange, Ciney, Somme-Leuze).
- Être guide touristique, guide nature, paysaguide ou assurer toute autre forme de guidage de groupes sur le territoire.
- S'engager à s'inscrire au réseau d'Ambassadeurs de la Maison du Tourisme.
- Organiser ou participer à un minimum de 2 activités de guidage par an pendant les deux ans qui suivent la formation sur le territoire de la Maison du Tourisme.
- S'acquitter des frais de participation s'élevant au total à 30€ (repas non compris) à l'inscription.

Inscriptions :

- Inscription obligatoire pour le vendredi 18 octobre 2019 au plus tard à valerie.grandjean@tiges-chavees.be
- Le paiement des frais de participation pour le 18 octobre également validera l'inscription.
- Nombre de places limitées à 12 personnes.

Cette action émane de la loi de l'Énergie. Financée par la Région wallonne et l'Union européenne. Fonds européens agricoles pour le développement rural. L'Europe investit dans les zones rurales. Avec le soutien des communes d'Assesse, Gesves et Ohey.